

25° RALLYE REGIONAL DES BAUGES

09 & 10 OCTOBRE 2010



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

avec le concours de l'écurie SPORT AUTO BAUGES

REGLEMENT PARTICULIER

A.S.A.C. DE SAVOIE
B.P. 149
73204 ALBERTVILLE CEDEX

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 06 Septembre 2010
Ouverture des engagements :	Lundi 13 septembre 2010 Important : Voir article 3.1.5 Lundi 27 septembre 2010
Clôture des engagements :	Samedi 02 octobre 2010
Parution du carnet de route :	Bar « Chez FIDELE » 8h à 21h « Montagny » 73340 ARITH
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 3 octobre 2010 et Vendredi 8 octobre 2010 de 8 h à 22 h
Vérifications des documents et des voitures :	Samedi 09 octobre 2010 de 8h00 à 12h00
1 ^o réunion du collège des commissaires sportifs :	Samedi 09 octobre 2010 à 12h30
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 09 octobre 2010 à 13h30
Départ de la 1 ^{ère} étape Station d'Aillon Le Jeune :	Samedi 09 octobre 2010, 1 ^o voiture à 14h30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape Station d'Aillon Le Jeune :	Samedi 09 octobre 2010, 1 ^o voiture à 20h19
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape	Samedi 09 octobre 2010 : 30 mn après le dernier concurrent
Ordre de départ 2 ^{ème} étape :	Samedi 09 octobre 2010 : 30 mn après le dernier concurrent
Départ de la 2 ^{ème} étape station d'Aillon Le Jeune :	Dimanche 10 octobre 2010 à 8h00
Arrivée du rallye, station d'Aillon Le Jeune :	Dimanche 10 octobre 2010, 1 ^{ère} voiture à 15h55
Vérification finale :	Dimanche 10 octobre 2010, à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 10 octobre 2010, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 10 octobre 2010 à 19h00 salle de l'Europe, Aillon le Jeune

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de Savoie organise avec le concours de l'écurie **SPORT AUTO BAUGES** le 25^{ème} **RALLYE REGIONAL DES BAUGES** en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional Rhône-Alpes au N° **R32 en date du 09/ 07 /2010**, et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation **N°R375 en date du 21 / 07 /2010**.

Organisateur administratif : ASAC DE SAVOIE

Secrétariat du rallye : ASAC de SAVOIE; B.P. 149; 73204 ALBERTVILLE CEDEX
Téléphone, Fax :04.79.32.19.85 Portable : 06 07 35 14 62

Organisateur technique : SPORT AUTO BAUGES "Montagny" 73340 ARITH (tél. fax : 04.50.24.08.25)

1.1P. Officiels.

Commissaires sportifs :	Mme BERTRAND Monique Mr BERTRAND Pierre Mr ROSSIGNOL Didier	Licence n°1001 Licence n°1002 Licence n°11521
Directeur de course :	Mr BARRET Jean-François	Licence n°2025
Directeur de course adjoint :	Mr GIBILY Christian Mr BRANCHE Jacques, Mr MOCELLIN Denis	Licence n°3302 Licence n°3088 Licence n°3310
Responsable des commissaires :	M. PETTEX Michel et M. BALMAIN Raymond	Licence n°3 307
Commissaires techniques :	Resp. : DELEVAL Alain M. CAPPELLETTI Olivier M. DELEVAL Alain M. MARTIN Yannick Mr RANCON Jean Marc M. JOUVHOMME Gérard	Licence n°1612 Licence n°134399 Licence n°1612 Licence n°13809 8 Licence n°14085 Licence n°51582
Chargé des relations concurrents :	M. SAILLET Patrick M. MACHETTO Mickael	Licence n°5038 Licence n°2081
Chargé des relations avec la presse :	M. LEROY Fabien	
Observateur du Comité	M. MORANGE Bernard	Licence n°1981
Secrétariat :	Mme HURARD Josyane	Licence n°1053

1.2P Eligibilité

- Le 25^{ème} rallye des Bauges compte pour :
- la coupe de FRANCE des rallyes 2011
 - le championnat du comité régional Rhône-Alpes 2010
 - le challenge de l'A.S.A.C. de SAVOIE 2010

1.3P Vérifications

Les équipages engagés devront consulter leur heure de convocation sur internet : asac-savoie@orange.fr ou en téléphonant à l'Asac de Savoie au 04.79.32.19.85 pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le : samedi 09 Octobre 2010 de 8h à 12h à AILLON LE JEUNE (station), au centre d'accueil. Les vérifications finales seront effectuées au garage MIGUET à LESCHERAINES, prix horaire de la main d'œuvre : 45 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – inscriptions

3.1.5p. Tout le règlement et les demandes d'engagement peuvent être obtenues sur internet sur les 2 sites agréés pour le 25^e rallye régional des Bauges :
<http://www.sportautobauges.com>
<http://asac-savoie.iffrance.com>

Toute personne qui désire participer au 25^e rallye régional des Bauges, doit adresser la demande d'engagement accompagnée du règlement, **exclusivement par la Poste**, au plus tôt le lundi 13 septembre 2010, le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le **lundi 27 Septembre 2010, à minuit** (cachet de la poste faisant foi.)

Tout engagement reçu par tout autre moyen que la poste sera refusé.

Tout engagement posté avant le 13 septembre 2010 sera refusé.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures maximum**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 Euros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500 Euros**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 P Assistance.

Conforme au règlement standard FFSA

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance .

En dehors du parc d'assistance , à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé , toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans Intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visibles par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.2.3 Conforme au règlement standard FFSA

4.3.5 Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement *Interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de freins ou pour toute autre raisons*

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : AGENCE DES BAINS, COMATEL, NANTET, LES NIVEOLES

La publicité facultative est : BRICOMARCHE, CARREFOUR MARKET

ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 25° rallye régional des Bauges représente un parcours de 200 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,1km.

Les épreuves spéciales sont : BOURCHIGNY de 6,5 km (1 fois); ARITH de 5,3 km (4 fois) et AILLON LE VIEUX de 3,8 km (3 fois).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Reconnaissances en rallye : voir réglementation générale des rallyes pour l'année 2010. Les reconnaissances seront interdites de 22H. à 8H.

Toute infraction au code de la route entraînera l'exclusion du concurrent de la liste des engagés, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

6.2.5P. Les 2 jours de reconnaissance sont les suivants : dimanche 03/10/2010 et le vendredi 08/10/2010 de 8h à 22h

Le nombre de passage est limité à **3 maximum** et des contrôles seront effectués.

Les riverains vous en seront reconnaissants et l'avenir du rallye régional des BAUGES en dépend.

ATTENTION : pendant la traversée des villages, nous vous recommandons la plus grande prudence, à la moindre plainte d'un riverain, les pilotes indisciplinés se verront interdire de prendre le départ et le rallye pourra être annulé.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE DU RALLYE

7.2P. Disposition Générales Relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont : - commissaire de route : chasuble jaune
- chef de poste : chasuble rouge

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

Il faut lire : A8W (interdit en régional), A8, FA8 les classes sont confondues

: A7S

: A7K, FA 7K les classes sont confondues

: A7, FA7 les classes sont confondues

: A6K, FA 6K, les classes sont confondues

: A6, FA6 les classes sont confondues

: A5K, FA 5K, les classes sont confondues

: A5, FA5, les classes sont confondues

Prix en espèces : - 1^{er} du classement général : **520 €** 2^{ème} : **380 €** 3^{ème} : **290 €**

Par Groupes :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
de 1 à 3 partants	70 €		
de 4 à 9 partants	100 €	70 €	
+ de 10 partants	120 €	100 €	70 €

Par Classes :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
de 1 à 4 partants	260 €				
de 5 à 9 partants	260 €	180 €			
de 10 à 14 partants	260 €	180 €	130 €		
+ de 15 partants	260 €	180 €	130 €	100 €	90 €
Coupe des dames	260 €				

Coupes :

- une coupe pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement général.
- une coupe pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque classe.
- une coupe pour tous les équipages féminins.
- une coupe sera remise à un commissaire tiré au sort parmi ceux présents à la remise des prix.
- une coupe sera remise à un cibiste tiré au sort parmi ceux présents à la remise des prix.

Challenge « BAUGES TAXIS & AMBULANCE » du plus jeune vainqueur de classe (seul l'âge du pilote est pris en compte) :

- une prime de **400 € + l'engagement** au 2^o Rallye des Bauges 2011 offert.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 10 Octobre 2010 à 19h00 à la salle de l'Europe centre de vacances des Nivéoles.

Tout sur le 25^{ème} rallye régional des Bauges sur le site internet :

www.sportautobauges.com
asac-savoie.ifrance.com